

Objet : Savoirs Ecologiques Paysans - Partenariat et mutualisation de l'ingénierie avec le Pnr du Verdon

- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2014-10-13 du 24 octobre 2014,

Le Président expose :

Dans le cadre du projet inter-parcs des savoirs écologiques paysans sur la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a élaboré une 10aine de fiches autour de savoirs liés à l'arboriculture fruitière. Cette thématique est aussi celle développée sur le Parc naturel régional du Verdon. Des partenariats et des mutualisations sont envisagés pour préparer une publication inter-parcs pour l'automne 2015. Dans ce cadre, le Pnr du Verdon sollicite un soutien technique du Pnr des Baronnies provençales dans l'élaboration des fiches en vue d'une publication commune.

Le Président propose :

- De renforcer le partenariat inter-parcs sur la thématique des savoirs autour des arbres fruitiers en engageant une convention de partenariat spécifique avec le Parc naturel régional du Verdon. Cette convention visera à la rédaction de fiches sur les savoirs écologiques paysans du Verdon, et à la mise en place de mutualisations sur les connaissances des deux territoires. Elle comportera un engagement financier du Pnr du Verdon permettant de prendre en charge le temps de travail nécessaire à sa mise en œuvre.
- De prolonger de 2 mois le contrat du chargé de projet SEP pour mener à bien ce partenariat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** d'engager un partenariat technique et financier avec le Pnr du Verdon pour la finalisation de ce projet,
- **Décide** de prolonger de 2 mois le contrat du chargé de projet SEP pour mener à bien ce projet.
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD